

# Convention de Stockholm du 22 mai 2001 sur les polluants organiques persistants (Convention POP)

RS 0.814.03; RO 2004 2797

## Champ d'application le 3 juin 2014, complément<sup>1</sup>

Etats parties	Ratification Adhésion (A)		Entrée en vigueur	
Afghanistan	20 février	2013 A	21 mai	2013
Arabie Saoudite	25 juillet	2012	23 octobre	2012
Danemark <sup>a</sup>				
Iles Féroé	10 février	2012	10 février	2012
Espagne*	28 mai	2004	26 août	2004
Slovaquie	5 août	2002	17 mai	2004
Zimbabwe	1 <sup>er</sup> mars	2012	30 mai	2012

\* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://treaties.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

<sup>a</sup> La Convention ne s'applique pas au Groenland.

<sup>1</sup> La présente publication complète celles qui figurent au RO 2004 2797 4353, 2005 4443, 2006 849, 2007 597 5089, 2009 3725, 2010 2299 et 2012 435.  
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE ([www.dfae.admin.ch/traites](http://www.dfae.admin.ch/traites)).

